

Municipalité de Tavannes

Modification du règlement d'organisation

Nombre de membre **Art. 18** ¹Le Conseil municipal se compose de 9 7 membres, y compris le maire.
² Chaque année, le conseil municipal désigne le vice-maire parmi ses membres.

Annexe I: Commissions

Mairie

Nombre de membres:	7
Membre d'office:	Le Maire
Organe électoral:	Conseil municipal
Supérieur:	Conseil municipal
Subordonné(e)s:	Le secrétaire municipal
Tâches:	<ul style="list-style-type: none">- Promotion économique- Relations publiques et régionales- Coordination avec le service de police
Compétences financières:	Emploi de crédits budgétaires, mais au maximum Fr. 5000.- par objet.
Signature:	Président(e) et secrétaire

Technique

Nombre de membres:	7
Membre d'office:	Chef du dicastère
Organe électoral:	Conseil municipal
Supérieur:	Conseil municipal
Subordonné(e)s:	Le responsable de la voirie et de la conciergerie
Tâches:	<ul style="list-style-type: none">- Gestion et entretien des bâtiments- Entretien du cimetière- Entretien des installations sportives- Voirie
Compétences financières:	Emploi de crédits budgétaires, mais au maximum Fr. 5000.- par objet.
Signature:	Président(e) et secrétaire

Social et sécurité

Nombre de membres:	7
Membre d'office:	Chef du dicastère
Organe électoral:	Conseil municipal
Supérieur:	Conseil municipal
Subordonné(e)s:	Les employés des services de sécurité, du contrôle des habitants et de la caisse de compensation
Tâches:	<ul style="list-style-type: none">- Affaires militaires- Affaires de la protection civile- Affaire du service du feu- Contrôle des habitants- Caisse de compensation- Crèche municipale- Octroi des bourses d'apprentissage et d'études- Commission de la jeunesse- Commission des sages
Compétences financières:	Emploi de crédits budgétaires, mais au maximum Fr. 5000.- par objet.
Signature:	Président(e) et secrétaire

Formation

Nombre de membres:	7
Membre d'office:	Chef du dicastère
Organe électoral:	Conseil municipal
Supérieur:	Conseil municipal
Subordonné(e)s:	La secrétaire des écoles
Collaboration avec les parents :	L'association des parents d'élève désigne au début de chaque année une personne qui, dans toutes les affaires qui ne concernent pas personnellement des enfants ou des enseignants, assiste aux séances de la commission avec voix et droit de propositions.
Tâches:	<ul style="list-style-type: none">- La commission scolaire est responsable de la conduite stratégique et politique des écoles. Elle veille à l'ancrage des écoles dans la commune, à ce que tout enfant accomplisse sa scolarité obligatoire, est responsable de la conduite de la direction d'école et veille à ce que le développement et l'assurance de la qualité soient garantis. (Selon les directives de la DIP)- Décision d'engagement de la direction des écoles et du corps enseignant- École à journée continue- Service dentaire scolaire- Médecin scolaire- Affaires du Service régional du travailleur social en milieu scolaire
Compétences financières:	Emploi de crédits budgétaires, mais au maximum Fr. 5000.- par objet.
Signature:	Président(e) et secrétaire

Urbanisme

Nombre de membres:	7
Membre d'office:	Chef du dicastère
Organe électoral:	Conseil municipal
Supérieur:	Conseil municipal
Subordonné(e)s:	Le responsable des travaux publics
Tâches:	<ul style="list-style-type: none">- Permis de construire- Urbanisme- Police des constructions- Ecologie-environnement- Agriculture- Gestion des ressources (eaux, eaux usées, électricité, etc.)- Transports- Déchets
Compétences financières:	Emploi de crédits budgétaires, mais au maximum Fr. 5000.- par objet.
Signature:	Président(e) et secrétaire

Finances

Nombre de membres:	7
Membre d'office:	Chef du dicastère
Organe électoral:	Conseil municipal
Supérieur:	Conseil municipal
Subordonné(e)s:	L'administrateur des finances
Tâches:	<ul style="list-style-type: none">- Elaboration du plan financier, et du budget du compte de résultat.- Examen des projets d'investissement- Aides régionales, fonds du sport, aides fédérales, aides cantonales- Surveillances des crédits budgétaires, et des investissements.
Compétences financières:	Emploi de crédits budgétaires, mais au maximum Fr. 5000.- par objet.
Signature:	Président(e) et secrétaire

Vie locale

Nombre de membres:	7
Membre d'office:	Chef du dicastère
Organe électoral:	Conseil municipal
Supérieur:	Conseil municipal
Subordonné(e)s:	La responsable de la bibliothèque
Tâches:	<ul style="list-style-type: none">- Bibliothèque régionale- Tourisme- Culture- Sports- Sociétés locales- Coordination Fête des saisons
Compétences financières:	Emploi de crédits budgétaires, mais au maximum Fr. 5000.- par objet.
Signature:	Président(e) et secrétaire

Commission de gestion

Nombre de membres:	7
Organe électoral:	Le corps électoral par vote proportionnel
Supérieur:	Assemblée municipale
Tâches:	<ul style="list-style-type: none">- La commission a pour tâche de surveiller la marche administrative, la gestion des affaires et l'organisation de l'administration municipale, ainsi que de faire toute suggestion à ce sujet. Elle exerce son activité en procédant par sondages.- Pour mener à bien le rôle qui lui est assigné, elle dispose à sa demande de tous les actes, procès-verbaux et comptes
Constitution:	La commission se constitue elle-même en nommant parmi ses membres un président, un vice-président et un secrétaire.

Commission de dépouillement

Nombre de membres:	9 7 + les employés de l'administration qui en font partie d'office.
Membre d'office:	1 représentant du conseil municipal
Organe électoral:	Conseil municipal
Supérieur:	Conseil municipal
Tâches	Travaux de dépouillement lors d'élections municipales, cantonales et fédérales par le système proportionnel
Signature:	Président(e) et secrétaire

Autorité sociale

Nombre de membres:	7 au minimum
Membre d'office:	2 membres du conseil municipal de Tavannes
Organe électoral:	Conseil municipal
Supérieurs:	Conseil municipal
Subordonné(e)s:	Le personnel du Service social régional de Tavannes
Tâches	Selon les dispositions du règlement du Service social régional de Tavannes, et du contrat de collaboration avec les communes affiliées au SSRT
Compétences financières:	Emploi de crédits budgétaires, mais au maximum Fr. 5000.- par objet.
Signature:	Président(e) et secrétaire

Le présent règlement a été approuvé par le corps électoral qui s'est prononcé par votation aux urnes le 13 juin 2021. Ces modifications entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Au nom du Conseil municipal
le président la secrétaire

Fabien Vorpe

Cindy Bögli

Approuvé par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire le

Certificat de dépôt public

La secrétaire soussignée a déposé publiquement les modifications du règlement d'organisation au secrétariat municipal du 13 mai au 13 juin 2021. Elle a fait publier le dépôt public dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier n° 17 du 6 mai 2021.

Tavannes, le

La secrétaire: